

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON de ROYAN

Séance du 5 Aout 1946 194

OBJET : ASSURANCE INCENDIE

L'an mil neuf cent quarante six le cinq du mois d'Aout, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de MREGAZONI Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 31 Juillet 1946. extraordinaire

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote : 19

Etaient présents : MM Regazoni Ch. Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Mme Parizet, Melle Rikosky MM. Domecq, Bandet, Péraudeau, Prugnaud, Boulorne, Chazeau, Ollivier, Grussenmayer, Arrivé, Bouchet, Council, Senelier, Conge.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents : MM. Simon, Julien, Chollet, Thomas Cousinet, Savignac, Prot.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

La police assurance incendie couvrant les propriétés communales a été révisée. Il en est résulté un avenant dont la prime s'élève à 4.797 frs

LE CONSEIL l'accepte.

16 Aout 1946

[Signature]

1953 - M. MASSON & RENAUD - LA ROCHELLE

Lined area for recording the minutes of the council meeting.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Handwritten signature]